

**COMMUNE DE TREZIERS**

Arrêté n° 2/2020 du 27 mai 2020

**ARRETE**

**Délégation de signature et de fonctions aux adjoints**

**Le Maire de la commune de TREZIERS,**

Vu l'article L 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été  
procédé à la nomination des adjoints,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame CHIVA Nadine, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions suivantes :  
Affaires sociales, les écoles, la communauté de communes et les élections.

**Article 2 :**

Monsieur LOUVET Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :  
Affaires relevant de l'administration de l'urbanisme, des finances, le réseau d'eau et  
d'assainissement, la commission d'appel d'offres.

**Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet à compter du 27 mai 2020. Madame la secrétaire est chargée de  
l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à TREZIERS le 27 mai 2020  
Jean-Christophe GAUVRIT, Maire.

**Spécimen de signatures :**

Madame CHIVA Nadine



Monsieur LOUVET Marc



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE

28 MAI 2020

